

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DE HANAU-LA PETITE PIERRE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 29 janvier 2026

Nombre de conseillers : 60 Conseillers présents : titulaires : 44 + 7 Pouvoirs
suppléant : 0

Secrétaire de séance : M. B. KRIEGER

Sous la présidence de : M. P. MICHEL

PRESENTS : M. T. SPACH, Mme L. JOST-LIENHARD, MM. P. MICHEL, S. FATH, Mme A. CHABERT, M. F. STAATH, Mme L. MEHL, MM. M. MEYER, F. ENSMINGER, M. GANGLOFF, D. FOLLENIUS, G. REUTENAUER, H. DOEPPEN, Mmes E. BECK, C. MUNSCH, M. J.-M. KRENER, Mmes E. SCHLEWITZ, F. BRACH, MM. C. WINDSTEIN, P. GANGLOFF, A. DANNER, R. SCHMITT, D. BURRUS, J.-M. HOERTH, H. STEGNER, Mme C. DURRMEYER-ROESS, MM. R. MULLER, C. FAUTH, D. HOLZSCHERER, F. DE FIGUEIREDO, S. LEICHTWEIS, P. HERRMANN, B. KRIEGER, M. KRAPFENBAUER, A. SPAEDIG, J.-C. BERRON, R. LETSCHER, R. KOENIG, Y. RUDIO, C. EICHWALD, G. SAND, Mme V. DA SILVA ADRIANO, MM. C. DORSCHNER, J.-M. REICHHART.

EXCUSES : Mmes D. HAMM, C. KISTER - Pouvoir à M. F. ENSMINGER -, MM. G. HALTER - Pouvoir à Mme L. JOST-LIENHARD -, Y. KLEIN - Pouvoir à Mme V. DA SILVA ADRIANO -, Mme A. LEIPP - Pouvoir à M. D. BURRUS -, M. T. SCHINI - Pouvoir à M. H. STEGNER -, Mmes C. DOERFLINGER - Pouvoir à M. C. WINDSTEIN -, D. SCHMITT-MERX - Pouvoir à M. C. DORSCHNER -.

Délibérations n°3 : Signature avec la Collectivité européenne d'Alsace d'une convention relative à l'entretien du réseau cyclable structurant alsacien et à la répartition des charges d'entretien et financières pour l'entretien des itinéraires cyclables hors agglomération

Rapporteur : M. A. DANNER

Vu l'article L. 5214-16 du code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération n°1 du Conseil communautaire du 14 décembre 2017 définissant l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle "Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire",

Vu la délibération n°3 du Conseil communautaire du 29 septembre 2022 adoptant le schéma directeur vélo de la CCHLPP,

Vu la délibération n° CD-2023-3-7-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 19 juin 2023 approuvant le schéma des itinéraires cyclables structurants alsaciens ainsi que la politique d'entretien desdits itinéraires,

Vu la délibération n° CD-2024-2-7-1 du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace du 20 juin 2024 approuvant deux modèles de conventions types de répartition des charges d'entretien des itinéraires cyclables structurants hors agglomération et financières, assortis d'un avenant type de mise à jour du réseau, à conclure avec les Etablissements Publics d'Intérêt Communautaire ou les communes disposant de la compétence voirie,

Vu la délibération n°4 du Conseil communautaire du 6 mars 2025 modifiant la définition de l'intérêt communautaire de la compétence optionnelle "Création, aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire",

Vu l'avis favorable du Groupe de travail "itinéraires cyclables",

Vu l'avis favorable du Bureau,

Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité

*** d'APPROUVER** la convention relative à l'entretien du réseau cyclable structurant alsacien et à la répartition des charges d'entretien et financières pour l'entretien des itinéraires cyclables hors agglomération, ainsi que l'avenant-type de mise à jour du réseau à signer avec la Collectivité européenne d'Alsace ;

* d'AUTORISER le Président à signer

- cette convention et cet avenant-type et à procéder, le cas échéant, aux adaptations et modifications mineures qui s'avèreraient nécessaires
- tout autre document se rapportant à la présente délibération.

Certifié exécutoire

Pour extrait conforme,

Bernard KRIEGER
Secrétaire de séance

Patrick MICHEL
Président